

**Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	21 avril 2026	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	21 avril 2026	Effectif légal : 50 En exercice : <b>50</b> Présents : <b>43</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 27 avril 2026**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salle polyvalente, à Bussy-en-Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS : 43**

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Jean-Luc GUILLEMETTE, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Eric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Claude SCIBOZ, Judith AYNES, Kévin AUGÉ, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Nadège CIBRELUS, Hafid ZAMHARIR, Raphaëlle COLAS DES FRANCS, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Jacky LEBOEUF, Philippe JACQUELIN, Edwige SIEK-BILLETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN, Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Franci BOURSIN, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAV SELJ

**ABSENTS ET EXCUSES : 7 (dont 4 avec pouvoir et 3 sans pouvoir)**

1. Jean-Pierre BARRET, pouvoir à Sophie GRUYER
2. Gérard VERGNAUD, sans pouvoir
3. Laurence MARCHAND, pouvoir à Linda GUEDJALI
4. Vincent HAMELIN, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
5. Virginie MARINELLI, pouvoir à Xavier MARQUIS
6. Eddy BEVRE, sans pouvoir
7. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mickaël PAGNOUX**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Ordures  
Ménagères**

**FIN/2026/53**

**Conseil Communautaire du  
27 avril 2026**

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Ordures Ménagères**  
(Voir le CFU et la note brève et synthétique en pièces jointes)

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L1612-12 et suivants ;

**VU** l'article 242 de la loi de finances de 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

**VU** la délibération n° FIN/2021/89 en date du 22 novembre 2021 portant expérimentation des comptes financiers uniques de la Communauté de Communes du Joviniens ;

**VU** l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

**VU** le compte financier unique 2025 ;

**VU** l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 20 avril 2026 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion auparavant établis respectivement par l'ordonnateur et le comptable public.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Ordures Ménagères, soumis à l'approbation du conseil communautaire, présente les résultats suivants :

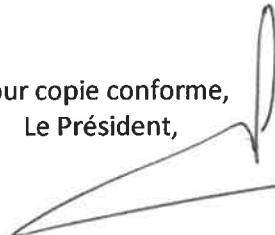
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	231 113,66	3 671 874,00	3 902 987,66
	Recettes réalisées (1)	B	152 768,64	3 568 011,93	3 710 780,57
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	726 000,00	3 697 614,00	4 423 614,00
	Dépenses réalisées (1)	E	112 494,25	3 177 077,84	3 289 572,09
	Restes à réaliser	F	354 876,01	0,00	354 876,01
Différences entre les litres et les mandats	Soldo des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	40 274,39	380 934,09	421 208,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	494 886,34	25 640,00	520 526,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	535 160,73	406 574,09	941 734,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-354 876,01	0,00	-354 876,01
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	180 284,72	406 574,09	686 858,81

Le Président ne prend pas part au vote.

**Le conseil communautaire,  
Après avoir délibéré,  
Pour : 46  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**-APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe Ordures Ménagères de la  
Communauté de Communes du Jovinien,  
**-AUTORISE** le Président à signer le Compte Financier Unique 2025.

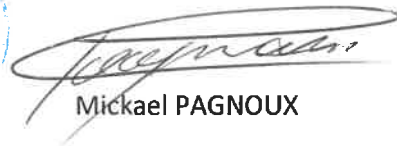
Pour copie conforme,  
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,



Mickael PAGNOUX